

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 20 avril 2026

Étaient présents 23 : ABRARD Frédéric, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, FOURCADE Georges, GLEYES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 4 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, MÉTIFEU Marc, MOUGINOT Sarah

Pouvoirs 4 : AIGOUY Jean pouvoir à Pierre MARTY, ARPAILLANGE Michel pouvoir à Lison GLEYES, MÉTIFEU Marc pouvoir à Mélanie BALONAS, MOUGINOT Sarah pouvoir à Éliane OBIS

Secrétaire de séance : CABANER Charlotte

**BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025**

Madame BALONAS expose, compte tenu des résultats du CFU 2025, établi respectivement par le trésor public et par la commune de Nailloux, il en ressort les résultats et éléments suivants :

- Considérant :
  - Que l'affectation du résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;
  - Que cette règle constitue une obligation d'équilibre budgétaire ;
  - Que ce besoin s'apprécie en tenant compte du résultat d'investissement cumulé et des restes à réaliser ;
  
- Considérant les résultats suivants :
  - Section de fonctionnement
    - Résultat de l'exercice 2025 : + 373 443,58 €
    - Résultat antérieur reporté : + 1 611 979,87 €
    - Résultat cumulé de fonctionnement : 1 985 423,45 €
  
  - Section d'investissement
    - Résultat de l'exercice 2025 : - 1 145 332,69 €
    - Résultat antérieur reporté : - 316 498,89 €
    - Résultat cumulé d'investissement : - 1 461 831,58 €

- Restes à réaliser (RAR)
  - Dépenses : 89 266,67 €
  - Recettes : 1 519 582,90 €
  - Solde des RAR : + 1 430 316,23 €

Besoin de financement de l'investissement : -1 461 831,58 € + 1 430 316,23 € 🟡 31 515,35 €

Considérant l'avis de la commission « Finances et Marchés Publics » du 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Résultats des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	2

### Article 1 – Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement cumulé (1 985 423,45 €) est affecté comme suit :

- Au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 31 515,35 € (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)
- Au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 1 953 908,10 €

### Article 2 – Report du résultat d'investissement

- Au compte 001 – Résultat d'investissement reporté - 1 461 831,58 €

### Article 3 – Inscription budgétaire

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
transmission  
en Préfecture le : 29/04/2026  
de l'affichage le : 29/04/2026

Lison GLEYES,  
Maire



Charlotte CABANER  
Secrétaire de séance,

